

le Sauverois

MUNICIPAL

Édition printemps 2024



Ville de
Saint-Sauveur



2 Coordonnées des services et conseil municipal | **3** Mot du maire | **4** Nouvelles du maire | **5** Les bons coups

5 Nos commissions | **6-7** Rappels | **8** Finances | **9** Sécurité publique et incendie | **10** Génie | **11** Urbanisme

12 Juridique, greffe et vie démocratique | **13** Travaux publics | **14** Environnement et développement durable

vss.ca

Coordonnées des services

Un numéro de téléphone unique pour joindre les services de la Ville :
450 227-0000

Hôtel de ville

(adresse postale de tous les services)
1, place de la Mairie
Saint-Sauveur (Québec) J0R 1R6

Service de sécurité publique et incendie

2125, chemin Jean-Adam
incendie@vss.ca

Service juridique, du greffe et de la vie démocratique

1, place de la Mairie
greffe@vss.ca

Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

Chalet Pauline-Vanier
33, avenue de l'Église
communautaire@vss.ca

Service des travaux publics

2125, chemin Jean-Adam
travauxpublics@vss.ca

Service du génie

1, place de la Mairie
genie@vss.ca

Service de l'urbanisme

1, place de la Mairie
urbanisme@vss.ca

Service de l'environnement et du développement durable

1, place de la Mairie
environnement@vss.ca

Service des finances

1, place de la Mairie
administration@vss.ca

Les membres du conseil municipal

Votre conseil municipal est composé du maire et de six conseillers municipaux. Le territoire de la Ville de Saint-Sauveur n'étant pas divisé en districts électoraux, tous les membres du conseil municipal peuvent donc vous représenter.



Jacques GARIÉPY

Maire



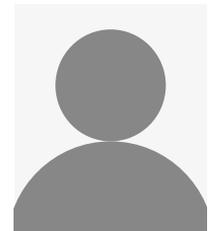
Caroline VINET

Siège N° 1



Marie-José COSSETTE

Siège N° 2



Vacant

Siège N° 3



Carole VIAU

Siège N° 4



Rosa BORREGGINE

Siège N° 5



Luc MARTEL

Siège N° 6



Représenter les citoyens et défendre leurs intérêts

Au cours des 10 dernières années à la mairie de Saint-Sauveur, j'ai été en mesure de réaliser combien le titre d' élu municipal vient avec des responsabilités importantes. Ces responsabilités, souvent méconnues du public, peuvent donner l'impression que les élus municipaux prennent des décisions en toute légèreté, ce qui, pourtant, est très loin de la vérité. À mon avis, cet écart entre la perception et la réalité du quotidien ainsi que la pression exercée expliquent, du moins en partie, les démissions d'élus municipaux de plus en plus fréquentes à la grande ur du Québec. Nous avons le devoir de représenter et de défendre tous les citoyens et leurs intérêts, nous plaçant ainsi sous les projecteurs. Nous faisons donc souvent office de soupape pour les citoyens qui rencontrent des enjeux de toutes sortes, que ce soit lors des séances du conseil municipal ou sur les réseaux sociaux.

De plus et surtout, les élus ont également à se responsabiliser, en se préparant personnellement et professionnellement à assumer ce nouveau rôle et ce, tout au long de leur mandat.

Il est aussi capital que les citoyens sachent que leurs élus municipaux sont là pour une seule raison : représenter l'ensemble de la population et favoriser un milieu de vie qui répond à ses besoins et à ses aspirations. C'est dans cet esprit que les membres du conseil municipal doivent collaborer.

Maintenant vacant, le siège numéro 3 fera l'objet d'une élection municipale partielle le 5 mai prochain. Les modalités de mise en candidature sont disponibles sur le site Internet de la Ville, au vss.ca/ville/vie-democratique/election-municipale, ainsi que dans le Guide de l'électeur. Je tiens à remercier Geneviève Dubuc, conseillère démissionnaire, pour sa contribution au cours des deux dernières années.

Sur une autre note, l'hiver n'étant pas tout à fait terminé, je vous invite à profiter de nos infrastructures hivernales qui, si les températures le permettent, seront encore ouvertes au moment où vous lirez ces lignes. La grande patinoire du parc John-H.-Molson, tout particulièrement, a pu accueillir ses premiers patineurs au début de l'hiver. Quant aux activités intérieures, sachez que le Centre sportif Pays-d'en-Haut offre une salle de mise en forme, des bassins aquatiques ainsi qu'une glace aux dimensions de la LNH. Cette dernière accueille des ligues de hockey amateur et sportif, comme la ligue de hockey amateur les Palettes roses, dont les joueuses ont fait les manchettes, en 2023, pour avoir réalisé leur rêve d'aller disputer des parties en Europe. Côté événementiel, la programmation entamée en janvier se clôturera le 9 mars avec l'attendu Fest'Érable. Je tiens par ailleurs à féliciter le Service des travaux publics, des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, de la sécurité publique et des incendies, et des communications pour leurs efforts continus dans la mise en valeur et l'organisation d'activités en tous genres. Leur travail formidable contribue largement à l'achalandage soutenu du centre-ville.

Cet achalandage, c'est aussi à vous que nous le devons. En fréquentant les commerces locaux, vous privilégiez l'achat local, contribuez à la vitalité économique de la communauté d'affaires et préservez les services de proximité.

Je termine en vous invitant au premier déjeuner du maire de 2024, le dimanche 24 mars, à l'hôtel de ville, de 8 h 30 à 11 h. Café et viennoiseries seront offerts gratuitement. Pour l'occasion, les conseillers municipaux et moi-même vous accueillerons dans une ambiance conviviale pour échanger sur des sujets qui vous touchent comme citoyens de Saint-Sauveur. Ne manquez pas cette opportunité unique et au plaisir de vous y rencontrer.

Jacques Gariépy

Déploiement du service d'urgences municipales

Depuis le mois de février, la Ville met à la disposition de ses citoyens un service d'urgences municipales 24 heures par jour et 7 jours par semaine. Des agents sont au bout du fil pour traiter les appels visant à signaler une situation urgente concernant l'aqueduc, l'égout, l'état de la chaussée, le déneigement, un animal heurté sur la voie publique ou le renversement d'un luminaire de rue ou d'une enseigne de signalisation. Pour accéder à ce service sans frais, il suffit de composer le 450 227-0000 et de faire le poste 0.

Participation aux Beaux 4 heures de la Fondation Martin-Matte

C'est le 10 février dernier que des employés municipaux ont participé à la grande activité de collecte de fonds des Beaux 4 heures. Ils ont dévalé les pentes de la station de ski Sommet Saint-Sauveur en cumulant plusieurs descentes et en récoltant des dons. Leur implication leur a permis d'amasser la rondelette somme de 3 215 \$ au profit des personnes vivant avec un traumatisme crânien ou une déficience physique. Pour cet engagement envers cette importante cause, je leur dis bravo!

Collecte de sang du maire 8 mars 2024

Je vous invite à participer à ma collecte de sang annuelle qui aura lieu le vendredi 8 mars 2024, de 10 h à 16 h, au Chalet Pauline-Vanier, situé au 33, avenue de l'Église. L'objectif de cet événement est d'accueillir 100 donateurs. Les personnes désireuses de faire un don de sang doivent obligatoirement prendre un rendez-vous auprès d'Héma-Québec avant de se présenter au Chalet Pauline-Vanier.

Pour prendre rendez-vous :

- **1 800 343-7264 (SANG)**
- **jedonne@hema-quebec.qc.ca**
- **jedonne.hema-quebec.qc.ca**

Pour toute question concernant cette collecte de sang, communiquez avec le Service à la clientèle d'Héma-Québec au 1 800 847-2525 ou visitez son site Internet au hema-quebec.qc.ca.

Déjeuners du maire 24 mars et 26 mai 2024

Le premier déjeuner du maire de l'année se tiendra le dimanche 24 mars prochain, de 8 h 30 à 11 h. Le second, sous le thème de l'environnement, se déroulera le dimanche 26 mai, de 8 h 30 à 11 h, avec kiosques et activités sur place jusqu'à midi. Café et viennoiseries vous seront offerts gratuitement.

Pour l'occasion, le maire et les membres du conseil municipal seront présents à l'hôtel de ville afin d'accueillir les citoyens. Il s'agit là d'un moment privilégié pour rencontrer vos élus et échanger avec eux sur des sujets municipaux qui vous préoccupent, ou tout simplement pour leur faire part de vos suggestions. Aucun rendez-vous n'est requis. Bienvenue à tous et au plaisir de vous y rencontrer.

Nos commissions

Bienvenue à la nouvelle commission du génie

Dans la foulée de la création du Service du génie, la Ville a adopté la résolution, en décembre 2023, de créer une commission du génie. Présidée par la conseillère municipale, Mme Rosa Borreggine, cette commission se compose du maire, du directeur général, du directeur du Service du génie et de Mme Carole Viau, conseillère municipale.

La mission première des commissions est de fixer des orientations, de déterminer des priorités d'action ainsi que d'améliorer le processus décisionnel. Les rencontres ont lieu sur une base régulière et permettent l'émergence d'initiatives et de projets tous aussi innovants que bénéfiques pour l'ensemble des citoyens.

Voici l'ensemble des commissions ainsi que les membres du conseil municipal qui siègent à chacune d'elles.

Le maire et le directeur général sont membres de toutes les commissions.

Jacques Gariépy, maire
Jean-Philippe Gadbois, directeur général

COMMISSION
DES FINANCES

Président
Luc Martel

Membre
Carole Viau

COMMISSION
DE LA PROTECTION INCENDIE

Présidente
Caroline Vinet

Membre
Luc Martel

COMMISSION
DES TRAVAUX PUBLICS

Présidente
Rosa Borreggine

Membre
Carole Viau

COMMISSION
DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ET CIVILE

Présidente
Rosa Borreggine

Membre
Carole Viau

COMMISSION
DE L'ENVIRONNEMENT

Présidente
Caroline Vinet

Membre
Vacant

COMMISSION
DE L'URBANISME

Présidente
Vacant

Membre
Rosa Borreggine

COMMISSION
DES COMMUNICATIONS

Présidente
Caroline Vinet

Membre
Marie-José Cossette

COMMISSION
DU GÉNIE

Présidente
Rosa Borreggine

Membre
Carole Viau

COMMISSION
DES LOISIRS, DE LA CULTURE
ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

Présidente
Marie-José Cossette

Membre
Rosa Borreggine

Service de déchiquetage de branches à domicile

En 2024, le déchiquetage de branches à domicile se déroulera **le 13 mai, le 15 juillet et le 7 octobre**. Nous vous rappelons que les citoyens voulant se prévaloir de ce service **doivent obligatoirement s'inscrire** au vss.ca, ou par téléphone, au 450 227-0000, poste 2600. Une limite de deux demandes par année, par adresse civique, s'applique. Les branches doivent être placées en bordure de rue, près de l'entrée de la propriété ou à tout autre endroit en bordure d'un chemin public ou privé. Les branches peuvent être entremêlées, mais doivent avoir **un diamètre maximal de 10 cm (4 po) et une longueur maximale de 1,8 m (6 pi)**. Il est à noter que le service peut s'étaler sur plusieurs semaines, selon le nombre d'adresses inscrites.



Collecte des encombrants

Les collectes des encombrants auront lieu le 5 mai et le 30 juin 2024. Les encombrants doivent être déposés en bordure de rue, sur le terrain privé, le lundi soir avant la collecte. **Aucune inscription n'est requise.** Les matières suivantes ne sont pas ramassées et doivent être apportées à l'écocentre : appareils réfrigérants, pneus, matériel électronique, écrans et téléviseurs, résidus domestiques dangereux, résidus verts et résidus de construction.

Collecte de résidus verts

Une collecte de résidus verts aura lieu le **21 mai 2024**. **Aucune inscription n'est requise.**

Nous vous rappelons qu'aucun sac de plastique n'est autorisé pour cette collecte. Pour des raisons techniques, l'utilisation des contenants réutilisables et des bacs roulants destinés aux collectes régulières (ordures, recyclage, matières organiques) n'est pas permise. De ce fait, **seuls les sacs de papier, les boîtes de carton et les contenants réutilisables sont autorisés**, et doivent peser moins de 25 kg une fois remplis. Profitez de ces collectes pour jeter vos feuilles mortes, brindilles, petites retailles de cèdres, épinettes de conifères, résidus de jardinage ou de plantes d'intérieur et résidus de raclage.

Horaire de l'écocentre

Du 1^{er} avril au 30 novembre, l'écocentre sera ouvert tous les jours (sauf le mercredi), de 7 h 30 à 16 h 45. Pour plus d'informations sur les matières acceptées, visitez le site Internet de la Ville au vss.ca/services-aux-citoyens/services/ecocentre.

Pourquoi acheter une licence pour mon animal de compagnie?

Selon la réglementation provinciale en vigueur, tous les chiens doivent être enregistrés annuellement auprès de la ville ou de la municipalité de résidence du gardien, et porter leur licence en tout temps. Quant aux chats allant à l'extérieur, ils doivent être dûment identifiés et porter la licence de la SPCALL. Pour les chats stérilisés, la licence est permanente, c'est-à-dire qu'elle est valide pour la vie entière de l'animal, tandis que pour le chat fertile, une nouvelle licence doit être achetée chaque année.

Pour connaître la tarification ou effectuer un paiement en ligne, visitez le site Internet de la SPCALL, au spcall.ca/licences#saint-sauveur, ou communiquez avec l'organisme au 819 326-4059.



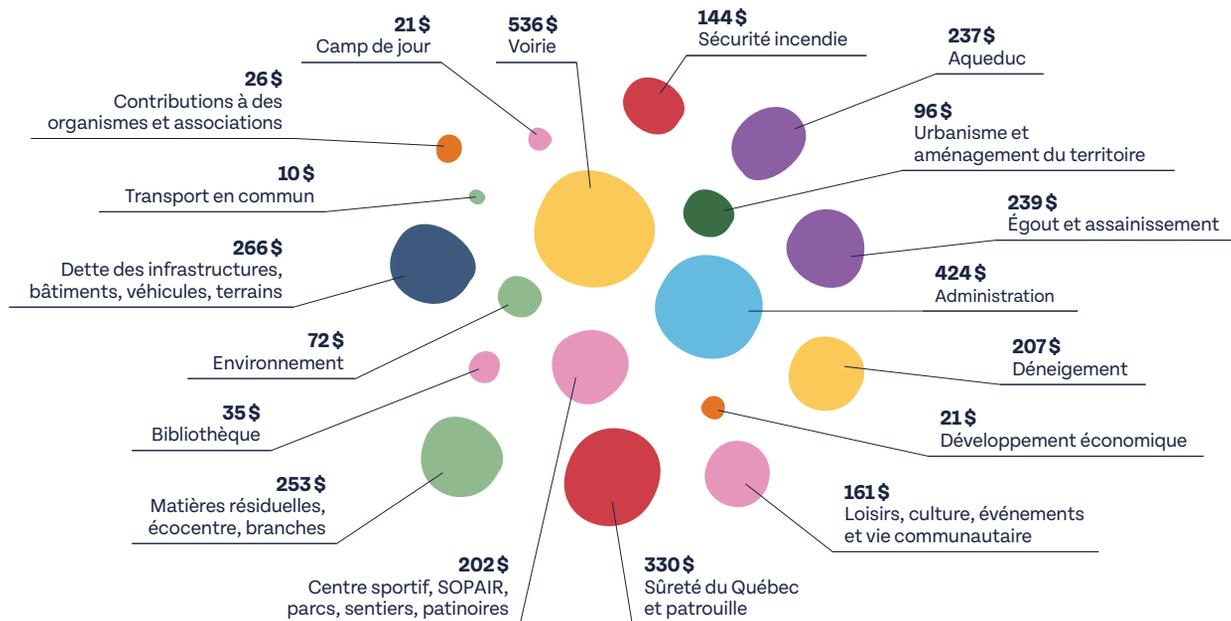
Vos taxes municipales font du chemin!

Si vous possédez une résidence à Saint-Sauveur, vous recevez chaque année un compte de taxes à payer auprès de la Ville. Mais où va ce montant? Il est investi dans une foule de services dont la communauté et vous bénéficiez. Le schéma ci-dessous, basé sur une valeur foncière moyenne de 381 279 \$, illustre les investissements payés par vos taxes ainsi que les sommes affectées à chacun d'eux.

Les bulles jaunes indiquent la proportion consacrée à la construction, à l'entretien et au déneigement des voies de circulation. Celles en orange représentent le développement économique ainsi que l'appui aux organismes et aux associations locales. Celles en rose illustrent les infrastructures et activités de loisir, de sport, culturelles et communautaires. Quant aux bulles en vert foncé, elles

réfèrent à l'aménagement du territoire, tandis que celles en vert pâle témoignent de votre contribution à faire de Saint-Sauveur une ville plus durable.

Afin de mettre tous ces services en œuvre, des ressources matérielles et humaines sont essentielles: elles sont rassemblées dans la partie intitulée « Administration ». La création de bâtiments et d'infrastructures, de même que l'acquisition de véhicules et de terrains, requiert d'importants emprunts, que votre compte de taxes contribue à rembourser. Les services d'urgence et de sécurité, en rouge, sont tout aussi essentiels, puisque leurs équipes font de Saint-Sauveur un milieu de vie sûr. Finalement, les bulles violettes représentent le réseau d'aqueduc et d'égout.



Quels services payez-vous?

Pour l'année 2024, le taux de taxation est de 0,6691 \$ par 100 \$ d'évaluation. Pour une propriété d'une valeur foncière moyenne de 381 279 \$ qui n'est pas reliée à l'aqueduc ni aux égouts, le compte de taxes s'élève à 2 804 \$. Ce montant correspond à l'ensemble des bulles, en excluant les violettes. Ces services sont acquittés par la totalité des propriétaires saurois.

Lorsque les bulles violettes s'ajoutent, le montant s'établit à 3 280 \$, soit le compte de taxes moyen pour une résidence raccordée à la fois au réseau d'aqueduc et d'égout. Les

coûts liés à ces réseaux sont donc payés uniquement par les propriétaires d'habitations connectées.

Il faut savoir que 46 % des propriétés unifamiliales de Saint-Sauveur ne possèdent ni aqueduc ni égout, alors que 46 % sont raccordées aux deux services municipaux et que 8 % sont desservies uniquement par l'aqueduc.

Pour en savoir plus sur le budget municipal 2024, visitez la section *Budgets et rapports financiers* du site municipal, au vss.ca.

La prévention des incendies et les déménagements

Vous avez récemment déménagé, ou prévoyez déménager prochainement?

Afin d'assurer votre sécurité et celle de votre famille, prenez quelques minutes, lors de la prise de possession du logement, pour vérifier les éléments suivants.

Avertisseur de fumée

Il doit y avoir **au moins un avertisseur de fumée fonctionnel** sur chaque étage de votre habitation, incluant le sous-sol. Les avertisseurs de fumée doivent être âgés de moins de 10 ans, ou être remplacés immédiatement.

Avertisseur de monoxyde de carbone

Votre habitation doit compter **au moins un avertisseur de monoxyde de carbone** si celui-ci possède un appareil à combustion (foyer au bois ou au gaz, fournaise à l'huile, cuisinière au gaz, etc.) ou un garage de stationnement attenant au logement.

Feux extérieurs

Les feux à ciel ouvert sont **strictement interdits**, à moins d'avoir obtenu un permis de brûlage auprès du Service de sécurité publique et incendie de la Ville.

Les foyers extérieurs, conformes à la réglementation municipale de prévention des incendies, peuvent être utilisés en tout temps, sans qu'il soit nécessaire d'obtenir un permis de brûlage.

Seuls les bûches et les résidus forestiers non transformés peuvent être brûlés. Tout autre matériau est interdit.

Visibilité du numéro d'immeuble

Le numéro d'immeuble du bâtiment, en l'occurrence l'adresse, doit être suffisamment visible de la rue pour que les véhicules d'urgence puissent identifier rapidement le bâtiment et ainsi réduire au maximum les délais d'intervention.



Pour obtenir de plus amples renseignements sur la prévention des incendies, ou pour consulter le règlement municipal de prévention des incendies, visitez le site Internet de la Ville, au vss.ca/services-aux-citoyens/services/securete-publique-et-prevention.

Nous joindre

Pour toute question concernant la prévention des incendies, communiquez avec le Service de sécurité publique et incendie Saint-Sauveur/Piedmont au 450 227-0000, poste 3100, ou par courriel à incendie@vss.ca.

La Ville accueille son premier camion 100 % électrique

Ce printemps, les Sauverois et Sauveroises pourraient apercevoir un tout nouveau véhicule sillonner les rues, le Lion6, soit le tout premier camion entièrement électrique de la Ville.

Fabriqué par le manufacturier Lion Électrique, le Lion6 est équipé d'une batterie de 168 kWh lui permettant de parcourir une distance pouvant aller jusqu'à 350 km avec une pleine charge. Sa boîte, d'une longueur de 22 pieds, abrite un compresseur à air, un établi de travail, un coffre à outils, ainsi que des caissons sur mesure. Le camion comporte également une grue contrôlable à distance d'une longueur de plus de 20 pieds, un boyau d'arrosage ainsi qu'un éclairage intérieur et extérieur.

Attitré à l'équipe de l'hygiène du milieu, le nouveau véhicule sera utilisé pour effectuer des travaux sur le réseau d'aqueduc et d'égout, notamment des réparations, inspections et entretiens, de même que des travaux d'excavation et de voirie.

La Ville a fait le choix d'un camion électrique, d'abord pour des raisons environnementales, mais également pour des raisons économiques. Le Lion6 n'émet ni gaz à effet de serre ni pollution sonore contribuant ainsi à préserver la qualité de l'air et la quiétude des rues sauveroises. De plus, les coûts de recharge d'un camion électrique ne représentent que 20 % de ceux d'un camion à essence, et les coûts d'entretien, 40 %. Des économies substantielles qui permettront à l'administration municipale d'investir dans d'autres services aux citoyens.

Acquis avec le soutien du Fonds municipal vert de la Fédération canadienne des municipalités, le camion Lion6 constitue un pas de plus de la Ville vers l'implantation de la mobilité durable sur son territoire.



Qu'est-ce qu'une dérogation mineure?

Une dérogation mineure consiste en une exception à l'application d'un règlement de zonage et de lotissement. Elle peut être nécessaire en raison des caractéristiques particulières d'un terrain ou d'un bâtiment. Elle ne s'applique que dans des circonstances hors du commun et doit respecter l'esprit des règlements en vigueur et des objectifs du plan d'urbanisme de la Ville.

Une dérogation mineure peut être accordée seulement si elle respecte ces critères :

- Elle doit être mineure;
- L'application du règlement, comme édicté, cause un préjudice sérieux au demandeur;
- Si les travaux sont en cours, ou déjà exécutés, et qu'ils ont fait l'objet d'un permis ou d'un certificat d'autorisation, ils doivent avoir été effectués de bonne foi;
- La demande ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;
- La demande n'aggrave pas les risques en matière de sécurité ou de santé publiques et ne porte pas atteinte à la qualité de l'environnement ni au bien-être général.

Une demande de dérogation mineure doit être approuvée par résolution par le conseil municipal. Celle-ci peut prévoir des conditions, et ce, dans le but d'atténuer l'impact de la dérogation.

Les frais pour le dépôt d'une demande de dérogation mineure sont de 1106\$. Ce montant est non remboursable, peu importe la décision du conseil municipal. Une telle démarche nécessite des dates de dépôt fixes et des délais à prévoir.

Pour de plus amples informations sur le processus de demande de dérogation mineure, communiquez avec le Service de l'urbanisme au 450 227-0000, poste 2500, ou par courriel à urbanisme@vss.ca.

Rappel aux propriétaires de piscine

Le règlement provincial sur la sécurité des piscines résidentielles vise essentiellement à contrôler l'accès des jeunes enfants aux piscines résidentielles, par des mesures simples telles que l'installation d'une enceinte munie d'une porte de sécurité. Depuis sa modification en 2021, le règlement s'applique à toutes les piscines, et ce, sans égard à leur date d'installation. Ainsi, les propriétaires de piscine résidentielle ont jusqu'au 30 septembre 2025 pour rendre leurs aménagements conformes et obtenir les permis nécessaires auprès du Service de l'urbanisme.



Présentation du Service juridique, du greffe et de la vie démocratique

Le Service juridique, du greffe et de la vie démocratique de la Ville de Saint-Sauveur joue un rôle important dans l'administration municipale assurant la gestion des affaires légales, réglementaires et administratives. Le service est composé de trois personnes, soit monsieur Yan Senneville, greffier et directeur, madame Martine Labelle, adjointe de direction et madame Félicia Joly, technicienne en documentation.

Au cœur de ses responsabilités, le service coordonne la tenue des séances du conseil municipal et veille notamment à la préparation de l'ordre du jour de ces séances et à la mise à disposition des documents nécessaires aux membres du conseil pour une prise de décision éclairée. Il accomplit aussi les mandats suivants :

- Rédaction des règlements municipaux reflétant les décisions des membres du conseil;
- Réception et traitement de toutes les demandes d'accès aux documents, et ce, conformément à la loi;
- Traitement et coordination des réclamations pour des dommages matériels ou corporels et gestion de la police d'assurance;
- Coordination des projets d'acquisition de terrains ou des servitudes nécessaires à la Ville;
- Révision et coordination des appels d'offres de plus de 25 000 \$;
- Rédaction et révision des ententes.

À cela s'ajoutent l'organisation et la gestion des élections générales municipales, qui, conformément aux lois en vigueur, se déroulent tous les quatre ans, au mois de novembre, afin de garantir un processus électoral transparent et équitable.

À la lumière de ce bref aperçu, il va sans dire que l'équipe du Service juridique, du greffe et de la vie démocratique joue un rôle essentiel sur le plan législatif pour l'ensemble des services municipaux et de la population.



De gauche à droite : madame Félicia Joly, technicienne en documentation, madame Martine Labelle, adjointe de direction, et monsieur Yan Senneville, greffier et directeur.

Nettoyage printanier

Pour le Service des travaux publics, le printemps marque le début des opérations de nettoyage des quelque 130 km de rues pavées. Une première tournée est entamée dès que la neige est complètement fondue, et se termine vers la fin du mois de mai. Cette opération est ensuite répétée deux fois par semaine, pendant tout l'été, dans les secteurs plus achalandés du centre-ville ainsi que sur les pistes cyclables. Afin de faciliter le nettoyage printanier, les citoyens sont invités à ne pas former un monticule avec les amas de pierres, mais plutôt à les étendre. La Ville leur rappelle également de ne pas combiner ces pierres à des résidus verts. Une collecte est réservée exclusivement à cette matière. Consultez la page 6 de ce bulletin pour en connaître la date.



Entretien des fossés et ponceaux

Les ponceaux et les fossés en bordure de la rue doivent être maintenus en bon état et rester propres en tout temps. Aucun objet ne doit y être déposé de manière à bloquer l'écoulement normal de l'eau. Dans le cas contraire, l'accumulation d'eau peut causer des inondations sur les voies de circulation et les terrains environnants, voire dans les résidences adjacentes.

Il est de la responsabilité des propriétaires de terrains d'entretenir de façon convenable le fossé de drainage de la rue, d'en tondre le gazon et de retirer les débris ou les déchets qui pourraient s'y retrouver. En nettoyant son fossé de drainage, on s'assure de la sécurité de son habitation.



Travaux d'excavation

Avant d'empoigner pelle et pioche, les citoyens qui planifient des travaux d'excavation ou de creusage sur leur terrain doivent contacter l'organisme Info-Excavation afin de soumettre une demande de localisation. Cette démarche les informera des conduites souterraines d'aqueduc, d'égout, de téléphone, de câblodistribution, de gaz naturel ou d'électricité qui pourraient se trouver sur leur terrain. Disponible sur tout le territoire du Québec, ce service est gratuit et pourrait leur éviter d'endommager les infrastructures, voire de se blesser. Pour savoir comment déposer une demande de localisation, visionnez la vidéo explicative d'Info-Excavation. Pour en savoir plus sur la démarche, visitez le site de l'organisme au info-ex.com.

La Ville de Saint-Sauveur se dote d'un plan de lutte et d'adaptation à l'agrile du frêne

Détecté pour la première fois en Amérique du Nord dans les années 1990, l'agrile du frêne est un insecte originaire de l'Asie du Sud. La plupart des frênes nord-américains sont très vulnérables à cet insecte qui, une fois installé dans une région, peut détruire jusqu'à 98 % des frênes sur une période de cinq ans. Sur 293 frênes inventoriés sur le territoire urbanisé de Saint-Sauveur, 32 % de ceux-ci sont morts ou dans un état de dépérissement avancé, 28 % présentent des signes de dépérissement précaires et 41 % sont sains. Ainsi, compte tenu de l'état actuel de l'épidémie, il est à prévoir qu'une forte proportion de frênes mourra d'ici quelques années.



Face à cette infestation, la Ville a déposé, à l'automne 2023, son Plan de lutte et d'adaptation à l'agrile du frêne. Élaboré sur les cinq prochaines années, ce plan d'action a pour objectif de réduire au minimum les risques à la sécurité des personnes, des biens et des infrastructures. Pour y parvenir, différentes actions seront déployées, notamment l'abattage des arbres morts ou dangereux, le maintien et la diversification de la canopée urbaine ainsi que la revalorisation du bois des frênes abattus.

l'abattage et la gestion des frênes sur le territoire sauverois. De plus, elle procédera progressivement à l'abattage des frênes morts ou dépérissants qui sont présents sur les terrains municipaux. Pour chaque frêne abattu, deux arbres seront plantés afin de maintenir, à long terme, le couvert forestier urbain.

En 2024, la Ville adoptera un règlement relatif à la propagation de l'agrile du frêne, qui viendra encadrer

Pour plus d'informations sur l'agrile du frêne et les méthodes de lutte et d'adaptation, visitez le site Internet de la Ville, au vss.ca, ou communiquez avec le Service de l'environnement et du développement durable, à environnement@vss.ca, ou par téléphone, au 450 227-0000, poste 2600.



le Sauverois



PROGRAMMATION DES COURS ET DES ACTIVITÉS

Édition printemps 2024

Ville de
Saint-Sauveur



2 Renseignements généraux et procédure d'inscription

3-8 Programmation des cours

9 Bibliothèque

10-12 Activités et événements

13 Sports et plein air

14 Camps, tennis et pickleball

vss.ca

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

Chalet Pauline-Vanier
33, avenue de l'Église
communautaire@vss.ca

450 227-0000, poste 4000

Heures d'ouverture

Lundi au jeudi : 8 h 30 à 12 h 15 et 13 h à 17 h
Vendredi : 8 h 30 à 12 h 30

Légende des salles et des plateaux sportifs

Chalet Pauline-Vanier : bibliothèque, grande salle, salle d'exercice et salle de jeux
33, avenue de l'Église

Parc John-H.-Molson : terrain de basketball, sentiers et autres
Rue Viviane

Gymnase du Pavillon de la Vallée
167, rue Principale

Gymnase du Pavillon Marie-Rose
35, avenue Filion

RAPPEL

La programmation des activités est offerte sous réserve de modification sans préavis. Consultez le site Internet et la page Facebook de la Ville pour demeurer à l'affût.

Incitatifs financiers pour favoriser un mode de vie actif

Résidents seulement

Applicables sous certaines conditions. Tous les détails sont disponibles dans la page *Subventions et programmes*, de la section *Services aux citoyens* du site Internet de la Ville.

Réductions familiales

2^e enfant : 20 % de rabais
3^e enfant : 40 % de rabais
4^e enfant : gratuit

Personnes âgées de 65 ans et plus

Réduction de 25 % sur le tarif courant des cours offerts dans cette programmation.

Soutien pour les activités sportives destinées aux jeunes âgés de 17 ans et moins

Remboursement partiel du coût d'inscription à des activités sportives offertes par une municipalité, ou un organisme affilié à une municipalité, autre que la Ville de Saint-Sauveur.

Procédure d'inscription

En ligne

Sur le site Internet de la Ville au vss.ca.

En personne

Au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, pendant les heures ouvrables.

La Ville de Saint-Sauveur se réserve le droit :

- de faire des changements;
- d'annuler l'activité si le nombre de participants est insuffisant ou pour toute autre raison. Le cas échéant, un remboursement sera effectué dans les 30 jours.

La politique de remboursement, en cas d'annulation par le participant, est disponible sur le site Internet de la Ville.

Période d'inscription

Dès le 4 mars 2024

RÉSIDENTS SEULEMENT ET ACTIVITÉS DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE : 4 mars, dès 8 h 30, au 10 mars 2024.

Preuve de résidence obligatoire lors de l'inscription: permis de conduire, compte de taxes municipales, bail, facture d'électricité ou autre.

POUR TOUS (RÉSIDENTS ET NON-RÉSIDENTS) : 11 mars au 21 avril 2024.

À noter qu'à partir du 25 mars 2024, certains cours pourraient être annulés si le nombre minimal de participants n'est pas atteint.

ÂGE REQUIS : la tarification est établie en fonction de l'âge du participant au 1^{er} avril 2024.

Activité, professeur(s) et lieu	Date de début et nombre de séances	Jour(s)	Heures	Catégorie ou âge	Coût jusqu'au 24 mars	Coût à partir du 25 mars	Remarques
Jeunes					Rés. / Non-rés.	Rés. / Non-rés.	
ARTS CRÉATIFS POUR ENFANTS Nathalie Candelon-Morel Grande salle	2 avril Nombre de séances : 10	MAR	16 h 30 à 17 h 30	6 à 12 ans	114 \$ / 137 \$	124 \$ / 147 \$	Dessin, peinture, collage, volume et autres expériences artistiques. Prévoir l'achat de matériel (10 \$).
BASKETBALL Gymnase du Pavillon Marie-Rose	3 avril Nombre de séances : 10	MER	18 h 30 à 19 h 30 19 h 30 à 20 h 30	5 à 8 ans 9 à 11 ans	109 \$ / 131 \$ 109 \$ / 131 \$	119 \$ / 141 \$ 119 \$ / 141 \$	Apprentissage des principes de base et développement des habiletés en basketball.
CHEERLEADING INITIATION Starz Cheerleading Gymnase du Pavillon de la Vallée	7 avril Nombre de séances : 8	DIM	14 h 45 à 15 h 45 16 h à 17 h	6 à 9 ans 10 à 15 ans	216 \$ / 259 \$ 233 \$ / 280 \$	226 \$ / 269 \$ 243 \$ / 290 \$	Relâche le 28 avril et le 5 mai. Initiation au cheerleading pour les tout-petits et les adolescents. Mettez de l'avant votre esprit d'équipe et pratiquez votre équilibre et votre flexibilité.
DANSE Frédérique Petit Salle d'exercice	7 avril Nombre de séances : 10	DIM	13 h à 14 h 14 h 15 à 15 h 15	5 à 7 ans 8 à 11 ans	109 \$ / 131 \$ 109 \$ / 131 \$	119 \$ / 141 \$ 119 \$ / 141 \$	Relâche le 5 mai. Initiation à la danse contemporaine et au hip-hop au moyen de jeux, d'exercices et d'activités divers.
GARDIENS AVERTIS Marie-Josée Sauvé Chalet des patineurs	27 avril Nombre de séance : 1	SAM	9 h à 16 h	11 ans et +	66 \$ / 79 \$	76 \$ / 89 \$	Ce cours abordera plusieurs sujets : techniques de secourisme, gestion des comportements difficiles, compétences en leadership et attentes envers les gardiens d'enfants. Comprend le manuel, l'attestation et le mannequin de pratique pour la RCR.
GYMNASTIQUE Gareau Vertige Gymnase du Pavillon de la Vallée	2 avril 4 avril Nombre de séances : 10	MAR JEU	17 h 30 à 18 h 20 17 h 30 à 18 h 30 18 h 30 à 20 h 17 h 30 à 18 h 20 17 h 30 à 18 h 30 18 h 30 à 20 h	3 et 4 ans 4 à 6 ans 7 à 9 ans 3 et 4 ans 4 à 6 ans 10 ans et +	153 \$ / 184 \$ 153 \$ / 184 \$ 202 \$ / 242 \$ 153 \$ / 184 \$ 153 \$ / 184 \$ 202 \$ / 242 \$	163 \$ / 194 \$ 163 \$ / 194 \$ 212 \$ / 252 \$ 163 \$ / 194 \$ 163 \$ / 194 \$ 212 \$ / 252 \$	3 et 4 ans : circuits, parcours, jeux et comptines. 4 à 6 ans : roulade, équilibre, locomotion, mobilité à l'aide de circuits. 7 ans et + : sol, poutre, mini-trampoline et autres.

PROGRAMMATION DES COURS

Activité, professeur(s) et lieu	Date de début et nombre de séances	Jour(s)	Heures	Catégorie ou âge	Coût jusqu'au 24 mars	Coût à partir du 25 mars	Remarques
Jeunes					Rés./Non-rés.	Rés./Non-rés.	
KARATÉ Lorenzo D'Anna Salle d'exercice	2 avril Nombre de séances : 10	MAR	17h à 18h	3 à 12 ans Débutant	74 \$ / 96 \$	84 \$ / 106 \$	Frais d'affiliation de 10 \$ inclus. Prévoir l'achat du kimono. Information au premier cours. 3 et 4 ans : un adulte doit être présent avec l'enfant. Intermédiaire : ceinture jaune ou orange et plus. Avancé : ceinture verte et plus.
			18h à 19h	3 à 12 ans Intermédiaire	74 \$ / 96 \$	84 \$ / 106 \$	
			19h10 à 20h10	13 ans et + Avancé	85 \$ / 110 \$	95 \$ / 120 \$	
MINI GÉNIES (EI) Félix Savard Salle de jeux	6 avril Nombre de séances : 8	SAM	9h à 10h30	6 à 7 ans	48 \$ / 63 \$	58 \$ / 73 \$	Relâche le 13 avril Découvertes scientifiques avec notre animateur Sombbrero! Matériel inclus.
			11h à 12h30	8 à 9 ans	48 \$ / 63 \$	58 \$ / 73 \$	
PRÊTS À RESTER SEULS! (EI) Marie-Josée Sauvé Chalet des patineurs	8 juin Nombre de séance : 1	SAM	9h à 14h	9 à 12 ans	61 \$ / 73 \$	71 \$ / 83 \$	Formation de la Croix-Rouge qui permet aux jeunes d'acquérir les compétences nécessaires pour assurer leur propre sécurité. Manuel et attestation inclus.

Activité, professeur(s) et lieu	Date de début et nombre de séances	Jour(s)	Heures	Catégorie ou âge	Coût jusqu'au 24 mars	Coût à partir du 25 mars	Remarques
Adultes					Rés./Non-rés.	Rés./Non-rés.	
5 À 7 PHILO Nathalie Candelon-Morel et Charly Morel Salle de jeux	7 avril 19 mai 2 juin	DIM	17h à 19h		Gratuit	Gratuit	Discussions sous forme de questions tirées au sort et recherche d'un raisonnement philosophique.
BADMINTON Location de terrain Gymnase du Pavillon de la Vallée	5 avril Nombre de séances : 10	VEN	Plages horaires entre 18h et 21h		66 \$ / 86 \$*	76 \$ / 96 \$*	Louez votre terrain pour la session (maximum un terrain par inscription). Trois terrains disponibles pour chaque bloc de 1h.
CARDIO TONUS ET SOUPLESSE AVEC CHAISE Isabelle Tessier et son équipe Salle d'exercice	4 avril Nombre de séances : 10	JEU	10h à 11h	50 ans et +	95 \$ / 123 \$*	105 \$ / 133 \$*	Programme d'exercices dynamique et complet qui combine cardio en douceur, renforcement musculaire et flexibilité. Pour tous les niveaux.
CHEERLEADING initiation Starz Cheerleading Gymnase du Pavillon de la Vallée	7 avril Nombre de séances : 8	DIM	17h à 18h	16 ans et +	259 \$ / 311 \$	269 \$ / 321 \$	Relâche le 28 avril et le 5 mai. Initiation au cheerleading pour les tout-petits et les adolescents. Mettez de l'avant votre esprit d'équipe et pratiquez votre équilibre et votre flexibilité.

*Taxes incluses

PROGRAMMATION DES COURS

Activité, professeur(s) et lieu	Date de début et nombre de séances	Jour(s)	Heures	Catégorie ou âge	Coût jusqu'au 24 mars	Coût à partir du 25 mars	Remarques
Adultes					Rés./Non-rés.	Rés./Non-rés.	
DANSE EN LIGNE Cours Monique Desparois Salle d'exercice	3 avril	MER	13 h 15 à 14 h 45 15 h à 16 h	Intermédiaire Débutant 2	95 \$ / 123 \$*	105 \$ / 133 \$*	Débutant 1 : apprentissage de la base et de la terminologie. Débutant 2-3-4 : avoir suivi les cours des niveaux inférieurs ou posséder une connaissance des figures codifiées. Plus le niveau est élevé, plus la complexité des danses augmente. Intermédiaire : avoir suivi les cours des niveaux inférieurs ou connaître parfaitement les figures codifiées.
	5 avril	VEN	13 h 15 à 14 h 45 15 h à 16 h	Débutant 4 Débutant 3	95 \$ / 123 \$*	105 \$ / 133 \$*	
	Nombre de séances : 10		16 h 15 à 17 h 15	Débutant 1 	65 \$ / 84 \$*	75 \$ / 94 \$*	
DANSE EN LIGNE Pratiques Monique Desparois Salle d'exercice	11 et 25 avril	JEU	16 h 30 à 18 h 30		53 \$ / 68 \$*	63 \$ / 78 \$*	Pratiques de danse en ligne pour tous les niveaux.
	9 et 23 mai						
	Nombre de séances : 4						
DESSIN Nathalie Candelon-Morel Grande salle	2 avril	MAR	14 h à 16 h		131 \$ / 157 \$*	141 \$ / 167 \$*	Techniques de base du dessin : crayons, feutres, encre de Chine, collage. Développez votre expression personnelle et votre motricité fine. Prévoir l'achat de matériel (la liste sera fournie aux participants).
	Nombre de séances : 10						
ESPAGNOL Rodrigo Ortega Salle de jeux	2 avril	MAR	10 h à 12 h	Conversation	105 \$ / 126 \$*	115 \$ / 136 \$*	Le cours est composé d'une partie orale et d'une partie écrite. Prérequis : avoir complété le cours débutant ou avoir une connaissance de base.
	Nombre de séances : 10						
ÉTIREMENTS Isabelle Tessier et son équipe Salle d'exercice	8 avril	LUN	14 h 15 à 15 h 15		95 \$ / 123 \$*	105 \$ / 133 \$*	Relâche le 20 mai. Série d'exercices conçus pour améliorer la flexibilité à tout âge.
	4 avril	JEU	11 h 15 à 12 h 15		95 \$ / 123 \$*	105 \$ / 133 \$*	
	Nombre de séances : 10						
GYM DOUCE Isabelle Tessier et son équipe Salle d'exercice	2 avril	MAR	9 h 45 à 10 h 45		95 \$ / 123 \$*	105 \$ / 133 \$*	Programme d'exercices avec mouvements lents permettant d'assouplir et de tonifier le corps, en respectant les capacités de chacun.
	4 avril	JEU	12 h 30 à 13 h 30		95 \$ / 123 \$*	105 \$ / 133 \$*	
	Nombre de séances : 10						
HÔTEL À INSECTES  L'Atelier Zabie Salle d'exercice	20 avril	SAM	10 h 30 à 12 h 30	Les enfants doivent être accompagnés d'un adulte.	Gratuit	Gratuit	Dans le cadre du Jour de la terre. Construction de votre hôtel à insectes pour favoriser la biodiversité de votre jardin. Matériel inclus.
	Nombre de séances : 1						
JARDINAGE BIOLOGIQUE  Jocelyne Morin Grande salle	11, 18 et 25 avril	JEU	19 h à 20 h 30		Gratuit	Gratuit	Ateliers sous le thème de l'horticulture maraîchère écologique abordant nature, exigences des plantes, structures de jardinage et élaboration d'un calendrier de jardinage.
	Nombre de séances : 3						

*Taxes incluses

PROGRAMMATION DES COURS

Activité, professeur(s) et lieu	Date de début et nombre de séances	Jour(s)	Heures	Catégorie ou âge	Coût jusqu'au 24 mars	Coût à partir du 25 mars	Remarques
Adultes					Rés./Non-rés.	Rés./Non-rés.	
KARATÉ Lorenzo D'Anna Salle d'exercice	2 avril	MAR	17h à 18h	Débutant	85 \$ / 110 \$	95 \$ / 120 \$	Des frais d'affiliation de 10 \$ sont inclus. Prévoir l'achat du kimono. Information au premier cours. Intermédiaire : ceinture jaune ou orange et plus. Avancé : ceinture verte et plus.
	Nombre de séances : 10		18h à 19h	Intermédiaire	85 \$ / 110 \$	95 \$ / 120 \$	
			19h10 à 20h10	Avancé	85 \$ / 110 \$	95 \$ / 120 \$	
MARCHE ACTIVE ET CIRCUIT MUSCULAIRE Isabelle Tessier et son équipe Terrain de basketball	8 avril	LUN	9h à 10h	Marche active	95 \$ / 123 \$*	105 \$ / 133 \$*	Relâche le 20 mai. Marche d'entraînement dynamique par intervalles afin d'augmenter votre endurance et votre masse musculaire, et ce, sans impact et en sécurité. Les vendredis, ajout de circuit musculaire.
	5 avril	VEN	9h à 10h	Avec circuit musculaire	95 \$ / 123 \$*	105 \$ / 133 \$*	
MIDI EXPRESS  Isabelle Tessier et son équipe Salle d'exercice	8 avril	LUN	12h 15 à 12h 45		50 \$ / 64 \$*	60 \$ / 74 \$*	Relâche le 20 mai. Circuit de 30 minutes d'exercice cardiovasculaire et de musculation, se dégourdir durant le dîner pour un après-midi plein d'énergie.
	Nombre de séances : 10						
MISE EN FORME Isabelle Tessier et son équipe Salle d'exercice	3 avril	MER	9h à 10h		95 \$ / 123 \$*	105 \$ / 133 \$*	Entraînement complet pour tous les niveaux. Augmentez de façon progressive votre endurance, votre souplesse et votre équilibre.
	Nombre de séances : 10						
MUSCULATION Isabelle Tessier et son équipe Salle d'exercice	8 avril	LUN	15h 30 à 16h 30	Haut du corps et abdos	95 \$ / 123 \$*	105 \$ / 133 \$*	Relâche le 20 mai. Augmentez la stabilité et la performance dans vos sports et activités courantes. Activités ciblées afin de sculpter et tonifier le corps.
	Nombre de séances : 10		16h 45 à 17h 45	Jambes, fessiers et abdos	95 \$ / 123 \$*	105 \$ / 133 \$*	
PICKLEBALL Cours d'initiation Yves Cloutier Gymnase du Pavillon Marie-Rose	4 avril	JEU	19h à 21h		53 \$ / 68 \$*	63 \$ / 78 \$*	Initiation aux techniques et règlements du pickleball. Des frais d'affiliation annuels de 25 \$ seront ajoutés au coût d'inscription.
	6 avril	SAM	13h 30 à 15h 30		53 \$ / 68 \$*	63 \$ / 78 \$*	
PICKLEBALL Cours de perfectionnement Jacques Lescarbeau Gymnase du Pavillon de la Vallée	6 avril	SAM	13h à 15h		72 \$ / 93 \$*	82 \$ / 103 \$*	Exécution d'exercices répétitifs (drills) pour acquérir de la maîtrise. Élaboration de stratégies et de situations de jeu. Prérequis : avoir au moins deux années d'expérience et maîtriser les notions de base. Des frais d'affiliation annuels de 25 \$ seront ajoutés au coût d'inscription.
	6 avril	SAM	15h à 17h		72 \$ / 93 \$*	82 \$ / 103 \$*	
	11 mai	SAM	13h à 15h		72 \$ / 93 \$*	82 \$ / 103 \$*	
	11 mai	SAM	15h à 17h		72 \$ / 93 \$*	82 \$ / 103 \$*	
PICKLEBALL organisé Club de Pickleball des Laurentides Gymnase du Pavillon de la Vallée	8 avril	LUN	18h à 20h	Intermédiaire	17 \$ / 23 \$*	27 \$ / 33 \$*	Relâche le 28 avril et le 5 mai. Débutant : avoir suivi le cours d'initiation ou connaître les notions de base. Intermédiaire : avoir au moins deux années d'expérience et maîtriser les notions de base. Maximum d'une plage horaire par semaine. Des frais d'affiliation annuels de 25 \$ seront ajoutés au coût d'inscription.
			20h à 22h	Débutant	17 \$ / 23 \$*	27 \$ / 33 \$*	
	6 avril	SAM	9h à 11h	Intermédiaire	17 \$ / 23 \$*	27 \$ / 33 \$*	
	Nombre de séances : 6		11h à 13h	Débutant	17 \$ / 23 \$*	27 \$ / 33 \$*	
	7 avril	DIM	9h à 11h	Intermédiaire	13 \$ / 17 \$*	23 \$ / 27 \$*	
	Nombre de séances : 4		11h à 13h	Débutant	13 \$ / 17 \$*	23 \$ / 27 \$*	

*Taxes incluses

PROGRAMMATION DES COURS

Activité, professeur(s) et lieu	Date de début et nombre de séances	Jour(s)	Heures	Catégorie ou âge	Coût jusqu'au 24 mars	Coût à partir du 25 mars	Remarques
Adultes					Rés. / Non-rés.	Rés. / Non-rés.	
PILATES Isabelle Tessier et son équipe Salle d'exercice	3 avril Nombre de séances : 10	MER	11 h 30 à 12 h 30		95 \$ / 123 \$*	105 \$ / 133 \$*	Exercices de renforcement portant une attention particulière au rythme de la respiration.
TAÏ-CHI-CHUAN Nathalie Candelon-Morel Salle de jeux	8 avril Nombre de séances : 10	LUN	9 h à 10 h 10 h 10 à 11 h 40	Débutant / Intermédiaire Avancé	110 \$ / 132 \$* 162 \$ / 195 \$*	120 \$ / 142 \$* 172 \$ / 205 \$*	Relâche le 20 mai et le 10 juin. Méditation en mouvement. Exécution d'une série de mouvements circulaires avec lenteur et précision. Avancé : avoir suivi le cours débutant / intermédiaire.
VITRAIL Catherine Allard Salle de jeux	5 avril Nombre de séances : 10	VEN	9 h à 12 h		248 \$ / 298 \$*	258 \$ / 308 \$*	Prévoir l'achat de matériel (+/- 170 \$). Outillage fourni. Ce cours demande une certaine force dans les mains.
VOLLEY-BALL Location de terrain Gymnase du Pavillon de la Vallée	3 avril Nombre de séances : 10	MER	19 h 30 à 22 h		401 \$ / 481 \$*	411 \$ / 491 \$*	Louez votre terrain pour la session.
YOGA THÉRAPEUTIQUE AVEC CHAISE Isabelle Tessier et son équipe Salle d'exercice	8 avril Nombre de séances : 10	LUN	11 h à 12 h		95 \$ / 123 \$*	105 \$ / 133 \$*	Relâche le 20 mai. Avec une chaise comme accessoire, exécution de mouvements facilitant la souplesse, l'équilibre et les articulations. Méditation guidée.
ZUMBA Isabelle Tessier et son équipe Salle d'exercice	3 avril Nombre de séances : 10	MER	10 h 15 à 11 h 15		95 \$ / 123 \$*	105 \$ / 133 \$*	La Zumba combine des mouvements dynamiques inspirés des danses latines. Accessible à tous, peu importe le niveau de condition physique.

*Taxes incluses

Entente intermunicipale

Conclue entre six municipalités, l'entente intermunicipale permet aux citoyens de ces dernières de s'inscrire aux activités offertes dans le cadre de cette entente et de bénéficier de la tarification résidente.

Activités offertes, modalités d'inscription et de remboursement

Les modalités d'inscription et de remboursement sont celles en vigueur au sein de la municipalité qui offre l'activité. Le citoyen doit suivre la procédure d'inscription de la municipalité qui offre l'activité. Une preuve de résidence sera requise par chacune des municipalités participantes. Nous vous invitons à consulter le site Internet de la municipalité concernée ou à communiquer avec celle-ci pour obtenir tous les détails concernant les cours offerts et les modalités d'inscription.

Pour informations

Municipalité de Morin-Heights

450 226-3232, poste 132
morinheights.com

Municipalité de Piedmont

450 227-1888, poste 230
piedmont.ca

Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs

450 224-2675, poste 262
sabl.qc.ca

Ville de Sainte-Adèle

450 229-2921, poste 7244
ville.sainte-adele.qc.ca

Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

450 228-2543, poste 221
lacmasson.com



CENTRE SPORTIF
Pays-d'en-Haut

252, boulevard de Sainte-Adèle, à Sainte-Adèle
centresportifpaysdenhaut.com | 579 202-1722
info@cspdh.com

Session printemps 2024

PROGRAMMATION

- **Nager pour la vie :**
du 25 mars au 2 juin (10 semaines)
- **Mise en forme aquatique :**
du 25 mars au 16 juin (12 semaines)
- **Mise en forme en salle :**
du 25 mars au 16 juin (12 semaines)

Avant de s'inscrire au programme Nager pour la vie, les nageurs de 4 ans et plus doivent se présenter au centre sportif pour effectuer une évaluation gratuite et déterminer le niveau approprié. À noter que cette évaluation ne priorise pas votre place lors de la période d'inscriptions.

Horaire d'évaluation :

- Jeudi 7 mars, de 17 h 30 à 20 h ;
- Samedi 9 mars, de 14 h à 17 h.

Glace IGA

Pour toute information en lien avec les réservations de glace, les horaires de patinage libre, le hockey libre et le bâton-rondelle, veuillez communiquer avec Sylvain Descoteaux, au 579 202-1722, poste 8403, ou à sdescoteaux@cspdh.com.



©Jonathan Ching_Unsplash

PÉRIODE D'INSCRIPTION

**Pour les résidents de la MRC des Pays-d'en-Haut
(à l'exception de la Municipalité de Wentworth-Nord) :**
10 au 16 mars

Pour tous :
17 au 23 mars

En ligne :
Tous les jours, de 9 h à 20 h

En personne au centre sportif :

- Lundi au vendredi, de 9 h à 20 h ;
- Samedi et dimanche, de 9 h à 17 h.

Programme Accès-Loisirs des Pays-d'en-Haut

Des activités gratuites pour les personnes à faible revenu!

Inscription : **mercredi 27 mars 2024, de 9 h 30 à 11 h**
au sous-sol de l'église située au 205, rue Principale, à Saint-Sauveur.

Ce programme offre aux personnes de 0 à 99 ans, vivant une situation de faible revenu, la possibilité de participer gratuitement à des activités de loisir, et ce, dans le respect et la confidentialité. Cette opportunité permet à la clientèle de briser l'isolement et d'être socialement active, au même titre que tous les autres citoyens. Le Programme Accès-Loisirs Québec est implanté en partenariat avec les municipalités de Morin-Heights, Piedmont et Sainte-Anne-des-Lacs, les villes de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, Saint-Sauveur et Sainte-Adèle ainsi qu'avec le Garde-Manger des Pays-d'en-Haut.

Heures d'ouverture

Lundi : Fermé

Mardi : 11 h à 18 h

Mercredi : 11 h à 18 h

Jeudi : 11 h à 18 h

Vendredi : 11 h à 18 h

Samedi : 10 h à 15 h

Dimanche : Fermé

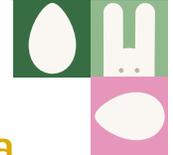
**Abonnement gratuit pour les résidents
de Saint-Sauveur et de Piedmont.**



Une naissance, un livre

Pour susciter l'éveil à la lecture et le goût des livres chez votre enfant de moins d'un an, inscrivez-le à la bibliothèque et il recevra gratuitement un ensemble-cadeau comprenant un livre.

Heure du conte, spécial Pâques avec Gloria Ramia Prenafeta



Heure du conte

**Les lundis 25 mars, 29 avril et 27 mai
9 h 15 et 10 h 30**

Bibliothèque

Lecture et animation d'un conte pour les enfants
de 3 à 5 ans.

Samedi 16 mars

10 h 30

Chalet Pauline-Vanier, salle d'exercice

Lecture et animation d'un conte
de Pâques.



Réservation téléphonique requise.

Réservation téléphonique requise.

Conférence de Mylène Paquette



Un coup de rame à la fois

Jeudi 4 avril

19 h

Chalet Pauline-Vanier

Qui est Mylène? En 2013, cette femme a réussi l'exploit de traverser l'océan Atlantique en 129 jours, à la rame et en solo.

Au cours de cette conférence, Mylène présente des vidéos et des photos de son aventure afin de faire voyager l'auditoire et de lui permettre de vivre un moment de répit et de s'inspirer. Motivante, cette intervention suscite beaucoup de réflexions chez les participants.

Conférence Culture Mi'gmaq du Gespe'gewa'gi



Jeudi 9 mai

19 h

Chalet Pauline-Vanier

Membre de la communauté de Gespeg, Valérie partagera la culture mi'gmaq. Elle y inclura quelques éléments historiques, politiques et culturels, dont le mode de vie ancestral et contemporain, l'identité, le lien au territoire, la gouvernance, la vision holistique, la roue de médecine ou les récits de création. Elle partagera aussi quelques chants, accompagnée de son tambour à main.

©ValMédia

Calendrier des événements

Tous les événements sont gratuits et l'entrée est libre.

Fest'Érable

Samedi 9 mars

12 h à 17 h

Parc Georges-Filion

Une foule d'activités
et d'animations pour tous,
sous le thème de l'érable.



- Tire d'érable
- Mini-ferme
- Godendart
- Atelier de fabrication de cuillères en bois
- Performance et initiation au « set carré »
- Jeux folkloriques
- Bar (\$)
- Et plus encore!



Mars

Rendez-vous biodiversité Corridor de noirceur et trames nocturnes

Judi 14 mars
19 h à 20 h 30
Chalet Pauline-Vanier

Conférencière : Johanne Roby, professeure-chercheuse en pollution lumineuse au cégep de Sherbrooke.

Saviez-vous que la pollution lumineuse affecte aussi la biodiversité? Les trames nocturnes permettent aux animaux nocturnes de se déplacer et de se reproduire. Ces endroits deviennent de véritables « oasis de ciel étoilé ».

Rendez-vous biodiversité Plantes indigènes, clés de voûte de la biodiversité!

Samedi 30 mars
11 h à 12 h 30
Chalet Pauline-Vanier

Conférencier : Philippe Denis, semencier artisanal.

Apprenez à identifier et à cultiver les plantes bénéfiques pour la biodiversité. Vous aurez la chance de repartir avec vos plateaux de semences!



Avril

Conférence de Mylène Paquette

Judi 4 avril
19 h
Chalet Pauline-Vanier

Description de la conférence disponible à la page 9 du Sauverois.

Matinée jeunesse – Monsieur Bleu

Samedi 6 avril
10 h
Chalet Pauline-Vanier



À la fois agent-secret, détective et aventurier, Monsieur Bleu a des pouvoirs magiques surprenants... Il est à la recherche de nouveaux apprentis pour élucider une mystérieuse disparition... Un univers cartoonesque qui saura captiver les petits et les grands!

Rendez-vous biodiversité Développer son sens critique au jardin pour favoriser la biodiversité

Samedi 13 avril
11 h à 12 h 30
Chalet Pauline-Vanier

Conférencier : Francis Cecil Cardinal, éducateur-concepteur scientifique au Biodôme de Montréal.

Le jardinage est-il une pratique durable? Quelle empreinte écologique ont vos activités sur votre terrain? Au programme : une discussion critique, un jeu-questionnaire sur les mythes et croyances et un atelier de cocréation afin de favoriser la biodiversité au jardin.

Courez la chance de remporter un prix de participation!

Mai

Conférence : Culture Mi'gmaq du Gespe'gewa'gi

**Jeudi 9 mai
19h**

Chalet Pauline-Vanier

Description de la conférence disponible à la page 9 du Sauverois.

Vente-débarras des citoyens

Du 24 au 26 mai

Les citoyens prévoyant tenir une vente-débarras et souhaitant que leur adresse figure sur la liste publiée par la Ville doivent s'inscrire au vss.ca, au plus tard le 19 mai. La liste des adresses des citoyens inscrits sera affichée sur la carte interactive du site Internet de la Ville à compter du 23 mai.



Juin

Fête des voisins

Samedi 1^{er} juin

À inscrire à votre calendrier dès maintenant! La Ville offrira du soutien pour la tenue de fêtes de quartier sur son territoire. Plus d'informations à venir dans les prochaines communications de la Ville.



Rendez-vous biodiversité Sauvons les papillons monarches!

Samedi 1^{er} juin, 11h à 12h30
Chalet Pauline-Vanier

Conférencière : Johanne Comte, experte autodidacte du papillon monarche

Le monarche est une espèce en voie de disparition et il devient de plus en plus urgent de comprendre le cycle de vie de ce papillon emblématique pour mieux le protéger. Venez rencontrer notre experte en monarche et découvrez comment soutenir la population de monarches, notamment grâce à l'asclépiade, la plante essentielle à sa reproduction.



Club de soccer FC Boréal

La période d'inscription pour les jeunes et les adultes est en cours. Inscription exclusivement en ligne sur le site Internet de l'organisme.

Information : fcboreal.ca | info@fcboreal.ca



Rabais citoyens

Mont Habitant

Coupons de réduction de 25 % disponibles au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, applicables à l'achat de billets au Mont Habitant. Preuve de résidence requise et maximum de six coupons par résidence, par jour. Quantité limitée.

Les Sommets

Les citoyennes et les citoyens de Saint-Sauveur bénéficient, du lundi au vendredi, d'un rabais de 25 % lors d'un achat sur place, et ce, pour toute catégorie d'âge. Preuve de résidence requise.

SKI

Selon l'ouverture des montagnes, pour l'achat d'un billet ou de plusieurs billets pour une journée complète. Offre applicable au Sommet Olympia, au Sommet Morin Heights et au Sommet Gabriel.

GLISSADE SUR TUBES AU VERSANT AVILA

Selon l'ouverture des glissades, pour l'achat d'un billet ou de plusieurs billets pour une journée complète.



Sentiers

Règles d'usage

- Circulez dans les sentiers balisés uniquement.
- Les chiens sont autorisés en laisse seulement.

Seuls les sentiers du réseau La Marquise et du parc John-H.-Molson sont actuellement ouverts au public sur le territoire de la Ville. Les randonneurs doivent demeurer sur les sentiers officiels et ne pas circuler sur les terrains privés.

Réseau La Marquise (3,2 km)

- Sentiers de randonnée pédestre
- Niveau intermédiaire, avec dénivellation

Veillez noter que des travaux d'aménagement de passerelles sont prévus au cours de l'année 2024 sur les sentiers de La Coulée, de La Cuvette et de La Pic. Le sentier de La Pic demeurera fermé jusqu'à la fin des travaux. Consultez le site Internet et la page Facebook de la Ville pour demeurer à l'affût.

Parc John-H.-Molson (1,5 km)

- Sentiers de randonnée pédestre
- Niveau débutant, sans dénivellation et en poussière de pierre

Le sentier de raquette La Retraccée est fermé hors de la saison estivale, car il passe dans certains milieux humides.



©32 Degrés

CAMPS, TENNIS ET PICKLEBALL

Programme d'accompagnement

Les enfants ayant des besoins particuliers (handicap, déficience, autisme, trouble de comportement, etc.) peuvent profiter pleinement des services du camp de jour grâce à un service d'accompagnement.

Pour connaître les conditions d'admissibilité et le fonctionnement de ce programme, communiquez avec M^{me} Emy Rudolph, au 450 227-0000, poste 4021. Les demandes devront être reçues **au plus tard le 8 mars prochain**.

Programmes d'été

La programmation complète sera disponible dans le Sauverois Spécial camps, tennis et pickleball, dont la parution est prévue le **8 avril prochain**.

Concernant le Camp Soleil, le Club Ado et les cours de tennis, la période d'inscription, réservée aux résidents, s'amorcera à compter du **lundi 22 avril**. Ces programmes débiteront dans la semaine du 25 juin.

En ce qui a trait aux terrains extérieurs de tennis et de pickleball, les citoyens pourront se procurer un abonnement dès le **6 mai**.



Emplois étudiants

Tu cherches
à vivre une expérience
mémorable?

Tu aimerais passer
ton été avec une équipe
dynamique?

Tu veux avoir du
plaisir en travaillant?

L'équipe du Camp Soleil et du Club Ado te veut dans ses rangs! Pour postuler, tu devras être âgé(e) de 15 ans et plus au 25 juin 2024. Nous t'offrons une formation complète, notamment le Diplôme d'aptitude aux fonctions d'animateur (DAFA) pour les postes en animation, dont les heures te seront rémunérées.

- Animateurs(trices) au Camp Soleil
- Animateurs(trices) au Club Ado
- Accompagnateurs(trices)

La description des postes et les modalités pour postuler sont disponibles sur le site Internet de la Ville.